

**COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 17 février 2025****Délibération n° 2025-07**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept février à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 février 2025.

**Objet : Mise à disposition gracieuse de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association PLURADYS**

**Etaient présents : 20**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Antoine CAMUS, Michaël ROSE

**Etait excusé ou absent : 9**

Mesdames, Messieurs, Charles-Louis PENEZ (pouvoir à Jean-François DODET), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Annie LOCATELLI), Lydia CRETE (pouvoir à Frédéric GOULIER), Maxime AMBARD, Lionel CHENAL (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL, Laurianne SENE (pouvoir à Remi DELATTE)

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Monsieur Antoine CAMUS a été nommé secrétaire**

Madame Aurélia MERLE expose le rapport suivant :  
Vu le CGCT ;

L'association PLURADYS sollicite la commune pour une mise à disposition gratuite d'une salle municipale dans le cadre de l'organisation d'un colloque régional destiné aux professionnels de la région Bourgogne Franche Comté travaillant auprès d'enfants.

L'association Pluradys développe un nouveau dispositif de coordination Cap'TND, (Coordination Accompagnement Pluriel pour les personnes de 0 à 21 ans souffrant de Troubles Neuro Développementaux) en convention avec l'ARS. Le dispositif de coordination CAP'TND va répondre aux quatre orientations suivantes :

- Accompagnement et conseil aux familles (coordination du parcours diagnostic en complément des dispositifs PCO, et coordination thérapeutique avec des parcours modulaires selon les situations et les besoins des familles)
- Sensibilisation du grand public et formation des professionnels du champ de la santé, du médico-social ou de l'enseignement.
- Expertise et innovation (participation à des études, animations de groupe de travail, expérimentations...)

- Développement territorial et coordination des acteurs

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 25 VOIX POUR,** (Olivier ARBEZ ne prend pas part au vote), 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) la mise à disposition à titre gratuit de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association PLURADYS, les 13 et 14 octobre 2025 et de facturer uniquement la prestation ménage.

M. le Maire certifie,

sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site «Télérecours Citoyens» à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

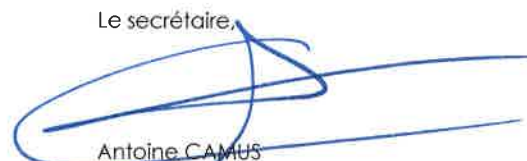
Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le 24 FEV. 2025

Le Maire,

  
Jean-François DODET

Le secrétaire,

  
Antoine CAMUS

Date de publication : 27 FEV. 2025